

SYSTÈME GÉNÉRAL HARMONISÉ DE CLASSIFICATION
ET D'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS CHIMIQUESRectificatif 2

NOTA: Les rectificatifs du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques sont également disponibles sur INTERNET sur le site web de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/trans/danger/publi/ghs/ghs.html>

PARTIE 3

Page 119

3.1.3.6.1 Remplacer dans la formule « ATE » par « ETA ».

Page 162

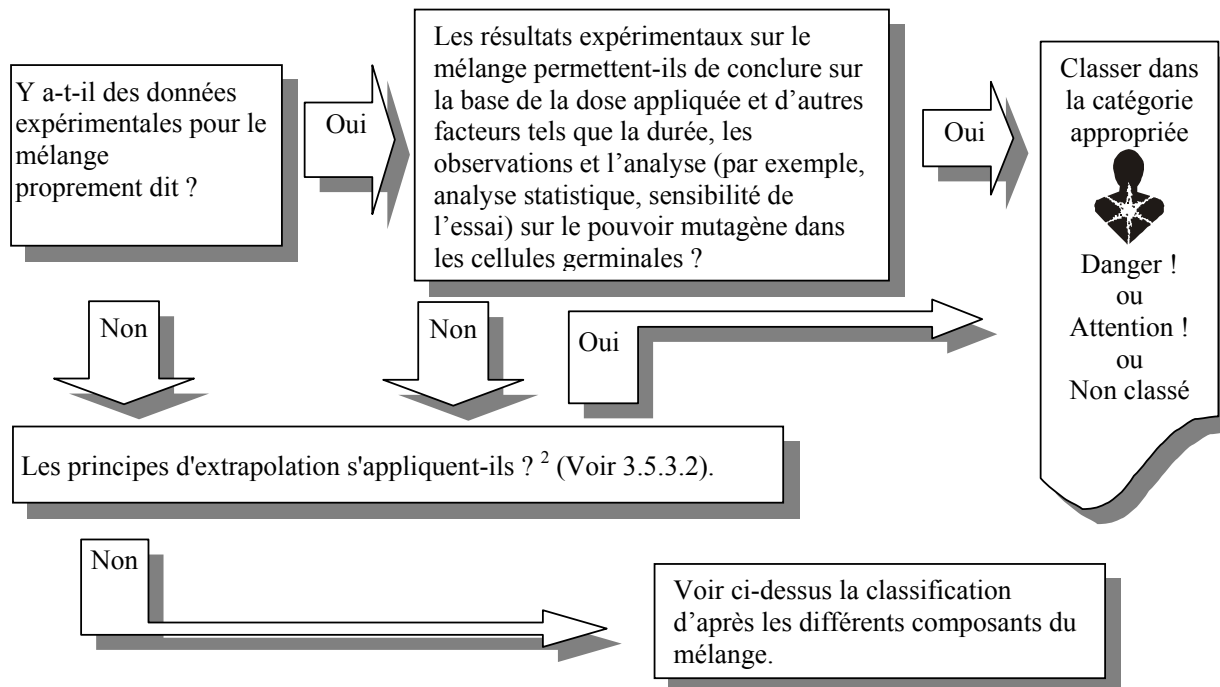
3.4.5.1 Dans l'avant-dernier encadré de gauche, **remplacer** à la dernière ligne, dans le contenu de la parenthèse, « 3.4.3.4 » par « 3.4.3.3 »

Page 163

3.4.5.2 Dans l'avant-dernier encadré de gauche, **remplacer** à la dernière ligne, dans le contenu de la parenthèse, « 3.4.3.4 » par « 3.4.3.3 »

Page 171

Dans le diagramme de décision 3.5.2 pour les mélanges, dans « Classification adaptée au cas par cas », **modifier** le sens des flèches comme suit :

Classification adaptée au cas par cas

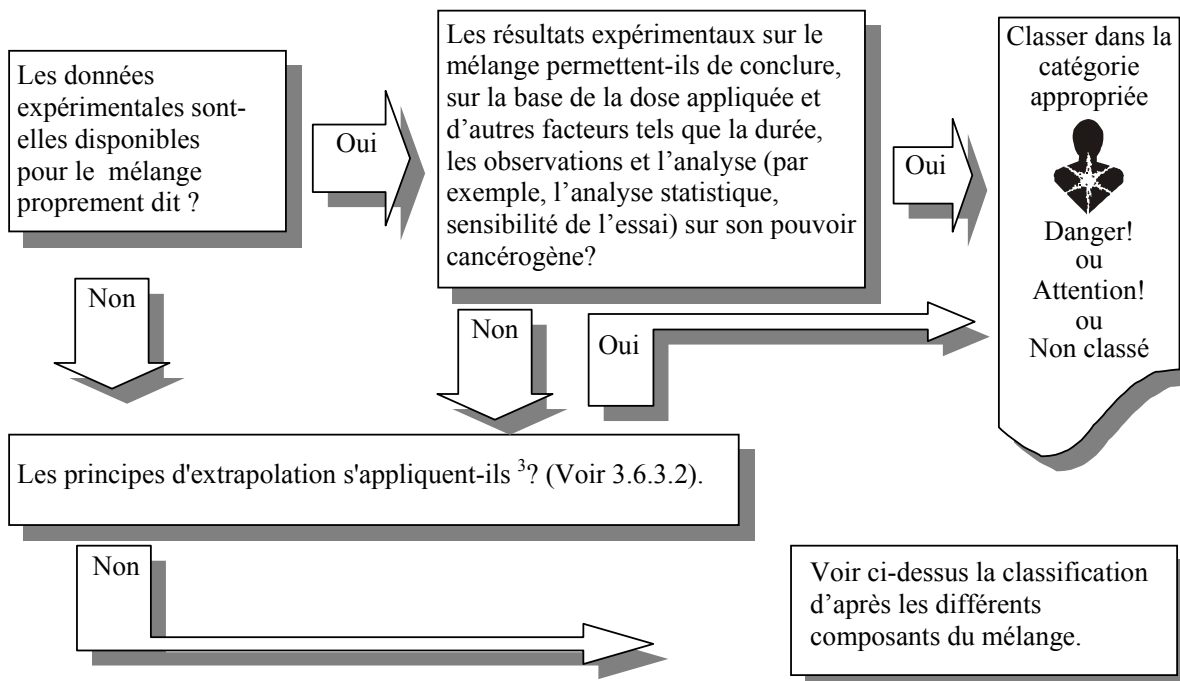
Page 175

3.6.2.7 A la 5ème ligne, **modifier** les références du rapport de l’OMS/PISC pour lire : « l’Harmonisation de l’évaluation des risques de cancérogénicité et mutagénicité (cellules germinales) – Réunion préparatoire (1995, Carshalton, Royaume-Uni).

Page 179

3.6.5.2 Dans « Classification – adaptée au cas par cas », **modifier** le sens des flèches comme suit :

Classification adaptée au cas par cas



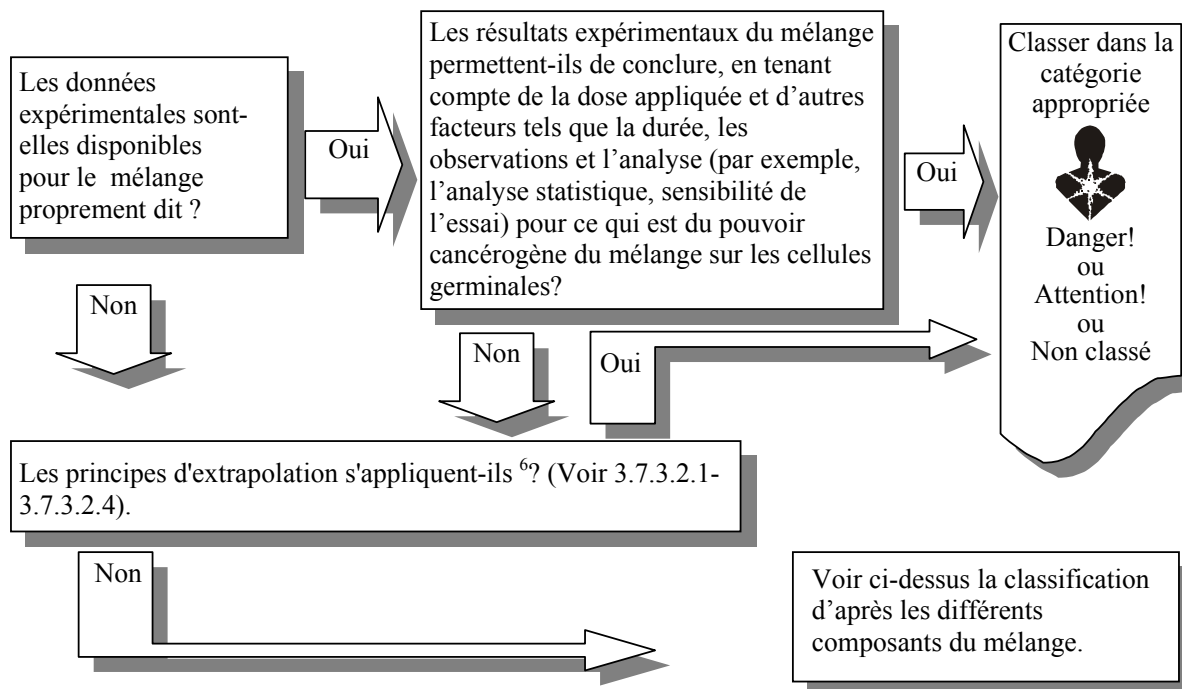
Page 180

3.6.5.3 A la première ligne, **remplacer** “3.6.5.2.1 et 3.6.5.2.2” **par** “3.6.5.3.1 and 3.6.5.3.2”.

Page 192

3.7.5.2 Dans « Classification adaptée au cas par cas », **modifier** le sens des flèches comme suit :

Classification adaptée au cas par cas



Page 205

3.9.2.1 A la quatrième ligne, **remplacer** « (voir 3.2.9.9) » **par** « (voir 3.9.2.9) ».

Pages 220 à 231

Dans le chapitre 3.10, **remplacer** partout dans le texte et les tableaux les chiffres romains désignant les catégories de toxicité aquatique aiguë et chronique (aiguë I, II et III ; chronique I, II, III, IV) **par** des chiffres arabes (aiguë 1, 2 et 3 ; chronique 1, 2, 3, 4).